

Pôle Enseignement Supérieur

TARIFS ANNUELS 2026/2027

L'établissement est habilité à recevoir les élèves boursiers.

Les tarifs du pôle dépendent de la catégorie dans laquelle vous vous situez, elle est déterminée par votre quotient familial de la CAF ou de la MSA. Vous pouvez le connaître en scannant ce QrCode :



DÉTERMINATION DE VOTRE CATEGORIE

Votre Quotient Familial CAF ou MSA	< 600 €	De 601 € à 700 €	De 701 € à 800 €	De 801 € à 900 €	> 900 €
Catégorie	A	B	C	D	E

TARIFICATION ANNUELLE (paiement possible en 9 mensualités)

Selon votre catégorie	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie D	Catégorie E
Contributions obligatoires *	1 370 €	1 760 €	2 150 €	2 540 €	3 130 €

*(Elles comprennent la contribution des familles et l'environnement numérique ; cf détail dans la convention financière)

AJOUTEZ LE CHOIX DU REGIME POUR VOTRE ENFANT :

Demi-pensionnaire 4 repas **	460 €	460 €	460 €	460 €	460 €
Demi-pensionnaire 5 repas **	570 €	570 €	570 €	570 €	570 €
Interne (repas + nuitées) **	2 070 €	2 760 €	3 450 €	3 450 €	3 450 €
Externe	Prix d'un repas à la carte ou sandwicherie à la carte (carte restauration à recharger) : 9,00 €				

** (Les tarifs prennent en compte le calendrier annuel et les départs en stage. Même si votre enfant est en stage ou termine l'année scolaire plus tôt en raison des examens, le tarif est déjà adapté)

PRESTATIONS DIVERSES :

- Supplément pour accueil le dimanche soir : 15 € par dimanche soir
- Adhésion à l'association étudiante AEPIE (Obligatoire) : 20 € par an
- Sorties pédagogiques et voyages d'étude (Tourisme) : 300 € par an

PAIEMENT A L'INSCRIPTION :

- Arrhes Externes et demi-pensionnaires : 160 € (qui seront déduites de votre facture annuelle de septembre)
- Arrhes Internes : 360 € (qui seront déduites de votre facture annuelle de septembre)
- Frais d'inscription (nouvel élève) : 35 €

CONDITIONS DE REGLEMENT :

- Règlement intégral de la facture au 15 octobre (remise de 3% sur la contribution des familles et le régime)
- 9 mensualités (du 10 octobre au 10 juin) soit par prélèvements automatiques soit par chèques soit par espèces